

LENGUA FRANCESA III
EXAMEN ET BARÈME DE CORRECTION

À la fin du semestre, les étudiants devront prouver qu'ils maîtrisent la théorie grammaticale et qu'ils sont capables de mettre en pratique les connaissances acquises. L'examen comprendra les parties suivantes :

- ÉPREUVE ÉCRITE :

1) Dictée (10 points).

Fautes à éviter : fautes de grammaire (1 point), fautes de verbes (1 point), fautes de phonétique entraînant des fautes de grammaire (1 point), fautes d'orthographe d'usage (0,5 point), accents (0,25 point).

2) Compréhension (10 points)

Compréhension orale (5 points), expression écrite (5 points).

3) Phrases (10 points)

Traduction de 5 phrases longues ou 10 phrases courtes de l'espagnol au français. Les phrases présentent des difficultés grammaticales en rapport avec les contenus théoriques.

Fautes à éviter : fautes de grammaire (0,5 point), fautes de verbes (0,5 point), fautes de vocabulaire (0,25 point), fautes d'orthographe (0,25 point).

4) Thème (10 points).

Thème préparé (5 points), thème non préparé (5 points).

Fautes à éviter : faux sens, contresens, non sens ; inclusion d'un signifié absent du texte de départ ; perte de signifié ; calque lexical ou syntaxique ; confusion dans l'emploi des niveaux de langue ; omission d'une partie du texte ou d'un mot ; emploi incorrect des temps verbaux ; fautes de grammaire ; fautes d'orthographe ; plusieurs solutions proposées.

-ÉPREUVE ORALE :

Les étudiants qui auront été reçus à l'épreuve écrite passeront à l'épreuve orale où ils devront répondre à des questions posées sur la lecture proposée. Une attention spéciale sera accordée à la prononciation et à la compréhension du texte.

Si l'étudiant est reçu à l'oral, la moyenne sera faite entre l'écrit et l'oral. Si l'étudiant n'est pas admis, il devra passer de nouveau la partie écrite et la partie orale en septembre.